

Date de dépôt : 15 juin 2021

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Sécurisons les eaux du Rhône entre le barrage du Seujet et le
pont de la Jonction, en demandant la présence de sauveteurs
bénévoles ou professionnels équipés de bateaux à moteur**

Rapport de majorité de M. Sylvain Thévoz (page 1)

Rapport de minorité de M. Sandro Pistis (page 32)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Sylvain Thévoz

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 2107 a été traitée en 5 séances les lundis 01 mars, 22 mars, 12 avril, 19 avril, 26 avril 2021 sous la présidence de M^{me} Adrienne Sordet. La première séance a été dévolue à l'audition de M^{me} Yasmine Menetrey, pétitionnaire, la seconde de M. Patrik Fouvy, directeur du Service du paysage et des forêts à l'OCAN (DT), M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'OCEau (DT), M. Nicolas Schumacher, commandant du service d'incendie et de secours (SIS) (Ville de Genève/DSSP), et M. Nicolas Millot, officier de la communication et des relations publiques (SIS) (Ville de Genève/DSSP), la troisième audition a permis d'entendre la brigade du fleuve, avec le Sergent-major Johann Renaud, remplaçant du chef de brigade. Les deux dernières séances ont été dédiées aux discussions internes et aux votes. Par 2 Oui (1 UDC, 1 MCG), 12 Non (2 PDC, 1 EAG, 4 PLR, 3 S, 2 Ve), 1 Abstention (1 MCG), le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2107 a été refusé. Par 12 Oui (2 PDC, 1 EAG, 4 PLR, 3 S, 2 Ve), 2 Non (1 UDC, 1 MCG) et

l'Abstention (MCG), le dépôt pour information sur le Bureau du Grand Conseil de la P 2107 a été accepté.

Nous remercions le procès verbaliste M. Christophe Vuilleumier pour l'excellence de sa prise de note et M^{me} Nadia Salama, Secrétaire scientifique de commissions, pour son diligent suivi tout au long des travaux.

Audition de M^{me} Yasmine Menetrey, pétitionnaire, pour qui le Canton n'en fait pas assez en termes de prévention. Elle évoque de nombreuses propositions et fait part de son inquiétude pour la sécurité des nageurs.

M^{me} Menetrey a rappelé à la commission qu'il y avait deux à trois morts chaque année au barrage du Seujet et que ce sont deux morts de trop. Pour elle, de nombreux jeunes sautent depuis le pont Sous-Terre. Selon elle, la plateforme installée en contrebas facilite l'accès à l'eau. Pour elle, de nombreux jeunes se sont baignés dans ces eaux l'année passée en raison du Covid, et il est regrettable que les autorités ne fassent rien pour sécuriser les lieux. Certes, un flyer de prévention est distribué par le canton, mais ce document manque selon elle d'informations sur les délais pour se rendre aux différents pontons. Il n'y a pas non plus d'indications au Seujet sur l'activité du barrage. Pour elle, de nombreuses améliorations pourraient être apportées. Par exemple : un filet pourrait être apposé sur le pont Sous-Terre pour empêcher les jeunes de sauter. Le canton et la Ville de Genève devraient s'associer pour protéger les citoyens. L'association des pêcheurs s'est également mobilisée pour stopper les ouvertures brutales des vannes du barrage. Des flyers devraient être à disposition des nageurs sur le pont durant tout l'été. Ces flyers pourraient indiquer les réactions à avoir dans l'eau et faire de la prévention concernant l'alcool.

M^{me} Menetrey a rappelé que la Ville de Berne explique clairement les possibilités et les risques de la descente de l'Aar sur un site web. A Genève, aucune explication n'est donnée sur les sorties du Rhône. Le canton pourrait suivre l'exemple bernois. Il serait également judicieux de donner des informations sur le débit du fleuve et sur sa température. De nombreuses personnes ignorent les règles élémentaires de la baignade, règles qui devraient être rappelées sur des panneaux.

Un député (PLR) se demande jusqu'où devrait aller l'intervention du canton. Dans certaines régions d'Europe, le kayak est interdit sans accompagnement, avec des associations exploitant parfois des sites de manière commerciale. Faut-il tout interdire ? Il mentionne ensuite qu'il est possible de monter seul sur le Salève et que ceux qui y grimpent le font à

leurs risques et péril. Il n'est pas souhaitable ni possible de mettre tout le monde sous cloche. Il y a une question de liberté individuelle à respecter.

M^{me} Menetrey pense que la prévention devrait être améliorée. Le canton et la Ville de Genève ont une part de responsabilité, puisqu'un ponton et des marches d'escalier ont été installés pour entrer dans l'eau. Selon elle, de nombreuses personnes se sentiraient mieux protégées avec des sauveteurs. Elle pense que des sauveteurs bénévoles pourraient être organisés. S'il est interdit de sauter depuis le pont Sous-Terre, de nombreuses personnes le font quand même. La tentation étant très grande lorsqu'il fait chaud.

Une députée (PDC) admet qu'il y a encore beaucoup de travail à fournir à Genève en comparaison avec Berne. Les rives du Rhône sont protégées et sauvages. Il n'est pas possible d'y installer n'importe quoi. La proposition de filet de protection est à envisager, mais cette mesure pourrait aussi constituer une attraction supplémentaire.

Pour M^{me} Menetrey, ce sont souvent des jeunes de 15 à 20 ans qui sautent depuis ce pont. Des informations pourraient peut-être également être données dans les écoles.

Un député (Socialiste) s'interroge sur le fait que ces idées exprimées par la pétitionnaire ne figurent pas dans le texte de la pétition. Ce sujet peut faire penser à la pratique du ski hors-piste.

M^{me} Menetrey est persuadée que les gens se sentiraient plus en sécurité si une patrouille était sur place. La présence de sauveteurs en continu leur permettrait également de faire de la prévention. Berne propose des bouées aux utilisateurs de l'Aar, le faire également à Genève semble intéressant.

Audition conjointe de M. Patrik Fouvy, directeur du Service du paysage et des forêts à l'OCAN (DT), de M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'OCEau (DT), M. Nicolas Schumacher, commandant du service d'incendie et de secours (SIS) (Ville de Genève/DSSP), M. Nicolas Millot, officier de la communication et des relations publiques (SIS) (Ville de Genève/DSSP).

Ces professionnels font un état des lieux sur la problématique et rappellent tout ce qui est fait en termes de prévention sur le site ainsi que la complexité de ce tronçon fluvial. Les demandes des pétitionnaires sont écartées car elles sont soit déjà réalisées (avoir une synergie entre le canton et la Ville pour créer une unité de sauvetage fluvial opérationnelle dotée des moyens d'action nécessaires pour intervenir immédiatement aux abords du Rhône), soit considérées comme irréalisables (garantir la sécurité des baigneurs dans cette zone 3 mois par année, de juin à août).

M. Mulhauser rappelle que la Ville et le canton collaborent depuis plusieurs années ensemble. Il est erroné de prétendre que le canton et la Ville ne veulent pas résoudre ce problème, comme la pétition le sous-entend. Plusieurs services interviennent régulièrement sur ce tronçon, la collaboration est excellente. Le point dominant de la pétition, la sécurité, ne relève pas de la compétence de l'Office cantonal de l'eau. Lors de la dernière législature, M. Mulhauser avait visité avec son magistrat la brigade du Rhin, en 2015, afin de prendre connaissance du dispositif de sécurité développé dans cette région. Un dispositif similaire a commencé à être développé à Genève avec un accent particulier sur la sensibilisation de la population avec des journées de prévention et de tests dans l'eau. Des bouées du SIS ont été disposées. Son service a fonctionné comme coordinateur pour sensibiliser la population avec, notamment, la rédaction de dépliants rédigés en 4 langues.

Un usage du fleuve en évolution au fil du temps

Dans les années 1970, rares étaient les personnes qui se baignaient dans le Rhône. Il était alors compliqué de rentrer dans le fleuve. Depuis, des pontons ont été installés avec des échelles, et des panneaux indiquant aux nageurs le moment de sortir du fleuve. Un système de bouées a été établi, mais l'autorisation ayant été contestée, ces bouées ont été retirées. Seules trois bouées sont alors restées en place. Elles ont finalement également été retirées. Une personne s'était noyée, accrochée aux chaînes de l'une d'entre elles, sans que l'on puisse établir de cause évidente. La variation du débit de l'eau est un élément qui augmente le risque. Frapper un objet immobile avec un fort débit peut faire très mal. L'intention des pétitionnaires est compréhensible, mais l'efficacité des mesures proposées est douteuse. Par contre, l'initiative existante de deux associations, avec des jeunes qui arpentent les rives (projet *Lâche pas ta bouée*) et qui interpellent les personnes qui ont trop bu pour les empêcher de se jeter dans l'eau, est très efficace. Il n'a pas été possible pour le moment de déterminer un dispositif sonore d'alarme à l'égard des fluctuations du débit du fleuve puisqu'il convient d'établir les critères devant être retenus.

La nage dans le Rhône, une activité à risque

M. Millot rappelle que cela fait douze ans que le SIS collabore avec la police de la navigation. Le SIS intervient sur les cours d'eau et, notamment, au barrage du Seujet. Ce qui est nouveau est désormais l'apparition des padels qui descendent le fleuve. Le SIS intervient fréquemment pour aider des gens qui ne connaissent pas le terrain. Il est interdit de se baigner entre le pont du Mont-Blanc et le pont Sous-Terre en lien avec la loi F3 30.03 – Règlement sur les bains publics (RBains). Depuis 2017, la baignade en eau libre est passée en 3^e position dans les activités mortelles en Suisse, soit 350

décès depuis 10 ans en Suisse. 86% des victimes sont des résidents alors que 14% sont des étrangers, dont 84% d'hommes. La tranche d'âge concernée est de 15 à 30 ans. Genève enregistre en moyenne trois noyés par année et il signale que seuls 5% des noyades se déroulent en piscine.

Un tronçon fluvial impossible à sécuriser à 100%

La pétition désigne un espace fluvial de 800 mètres de long par 100 mètres de large dans cette pétition. C'est une surface de 80 000 mètres carrés ! Le débit habituel de 100 m³ peut varier jusqu'à 400 m³ le même jour, ce qui n'est pas le cas dans les autres rivières suisses. L'association des piscines romandes et tessinoises établit des règles et définit que la responsabilité relève des baigneurs. Pour 1000 m² de bassin aux Vernets, on compte deux sauveteurs formés. La grande difficulté est d'avoir des sauveteurs brevetés. Le SIS et les sauveteurs suivent des formations spécifiques. Il est très compliqué d'intervenir lorsque le bateau de secours doit naviguer dans 400 m³ de débit avec des milliers de nageurs.

Une députée (PDC) évoque ensuite la proposition d'ajouter un panneau qui rappellerait le danger de manière générale, et le parcours avec les sorties existantes.

Pour M. Mulhauser, l'aspect naturel des lieux est marqué. Lorsque l'on pose des panneaux, il faut bien savoir ce que l'on veut y indiquer. Quatre panneaux ont été disposés le long des rives en utilisant l'appellation « baignade du Rhône ». Des vidéos ont été réalisées avec une dimension « jeune ». Mais ces panneaux sont soit tagués, soit désossés. Cas échéant, les gens se lassent. La prévention et la présence de personnes sur place qui rappellent cette prévention sont en fin de compte la meilleure des mesures. Un partenariat est en train de se développer avec les SIG dont les péniches ont de plus en plus de peine à naviguer avec les gens qui descendent le fleuve sur des engins pneumatiques. Des panneaux ont été disposés pour indiquer les sorties du fleuve, mais la personne qui panique dans l'eau ne parviendra peut-être pas à lire ces panneaux.

Une députée (Socialiste) demande quelles sont les langues utilisées pour les flyers et quand a été effectuée la campagne de sensibilisation ainsi que si les aménagements réalisés ont été utiles.

Pour M. Mulhauser, une campagne de communication a été lancée après le retour de Bâle, soit en 2016, avec une chargée de communication engagée spécifiquement pour cela. Les flyers sont réimprimés chaque année. Ces flyers sont distribués auprès des gens qui fréquentent le sentier des Saules. Les vidéos ont été faites en français essentiellement. Les flyers ont été rédigés en anglais, en espagnol et en portugais également. Il n'est

évidemment pas possible de faire des statistiques par rapport à l'utilité des aménagements réalisés. Il en va de même avec les jeunes qui font de la prévention qui sont débriefés chaque année. Il est difficile d'objectiver les effets de la prévention et des aménagements.

M. Schumacher mentionne que lorsque le SIS récupère des personnes vivantes, ces dernières signalent que la connaissance des numéros d'urgence et l'aménagement du secteur ont permis d'optimiser les interventions. Les aménagements actuels sauvent donc des vies.

Un député (PLR) se demande s'il y a des sorties de secours existantes sur le tronçon descendant vers Vernier et si elles sont signalées. Est-il possible de rallier des transports publics depuis ces sorties d'urgence ? Les pontons n'entraînent-ils pas un effet d'attractivité ? Est-on en mesure d'assumer les effets de cette attractivité.

M. Mulhauser rappelle que le canton est en contact avec Genève tourisme afin de proposer une publicité cohérente pour ces lieux. L'attractivité existe puisque le milieu naturel propose des avantages certains en été avec les températures qui augmentent. C'est donc l'accueil qu'il faut développer le long des berges en atténuant les concentrations de personnes. Il serait nécessaire de déterminer l'origine des utilisateurs pour comprendre les mouvements de population. Le Rhône est un fleuve protégé et son service a plutôt comme mission de protéger les berges que de multiplier les accès. Lorsque des aménagements seront réalisés, l'attractivité se développera inévitablement. Il y a 5 à 6 points de sortie jusqu'à Peney.

Un député (PDC) mentionne qu'il y a tout de même des morts tous les ans. Il y a toujours davantage de personnes qui fréquentent ces lieux. Quelles seraient les alternatives à une présence humaine officielle pour améliorer la sécurité ?

M. Schumacher répond que le monde parfait n'existe pas. Les pompiers sont d'ailleurs toujours très tendus lors des interventions dans ce contexte, car il est question de sauver une vie tout en assurant la sécurité des sauveteurs. Le secteur est dangereux et nécessite des compétences. Cela implique que le SIS et la police s'entraînent souvent dans ce secteur, parfois en commun. Il est possible de mettre en place des patrouilles de surveillance, mais le secteur est très vaste. L'efficacité de ces patrouilles serait sans doute relative. Ce problème nécessite une réflexion, avec peut-être la mise en place d'un système d'alarme rapide.

Un député (Vert) se demande si la différence relève finalement du débit du fleuve et s'il serait possible de diminuer la variation de débit du fleuve lorsque la saison implique de nombreux nageurs.

M. Mulhauser répond que c'est la communication des variations de débit qui pourrait être améliorée en rappelant que les SIG ont une certaine latitude commerciale pour la production d'électricité. Il faut toutefois distinguer deux critères : 1) la hauteur du plan d'eau ou 2) la vitesse du débit qui pourraient être prises comme critères de communication. L'enjeu porte sur les débits supérieurs à 100 m³, mais les SIG n'aimeraient pas être piégés par la responsabilité d'un débit annoncé qui se révélerait ensuite différent sur le terrain.

M. Millot mentionne que le niveau d'alerte peut être comparé avec celui des avalanches. Un bon nageur est à l'aise avec 400 m³ alors qu'un mauvais nageur sera dérangé par 100 m³. La population a peu d'expérience de la baignade en eau vive contrairement à Bâle où les gens se baignent volontiers avec des sacs flottants. Nombreuses sont les personnes sauvées par des nageurs proches. L'un des éléments de réflexion porte donc sur des bouées de sauvetage à disposition sur les rives.

Un député (Vert) pense que la variation de débit est source de dangers. Serait-il possible de demander aux SIG de modérer les variations de débit lorsqu'il y a de nombreux nageurs ? Les SIG pourraient peut-être jouer sur les débits lors des saisons froides ou la nuit ?

Pour M. Mulhauser, la variation de débit n'est pas immédiate et intervient progressivement. Le danger est d'avoir un nageur qui vient le matin, lorsqu'il y a 100 m³, et de le retrouver l'après-midi, après l'apéritif alors que le débit est passé à 300 m³.

Pour une députée (Socialiste) il est donc également question de consommation d'alcool que les gens peuvent avoir avant de se baigner. N'y aurait-il pas des formations à proposer aux baigneurs en eau libre, baigneurs qui pourraient à leur tour transmettre ces connaissances ?

M. Millot rappelle que des journées de sensibilisation ont été organisées. Ces dernières ont reçu un très bon accueil. On peut se demander s'il faut standardiser ces sensibilisations, ce qui impliquerait également des coûts.

Une députée (EAG) remarque que 84% des accidents sont dus à des hommes jeunes. Ne serait-ce pas cette culture du risque qu'il faut questionner ? On pourrait imaginer des interventions dans le cadre scolaire à l'égard de la baignade en eau vive et de la préservation de la nature. La police ou les sauveteurs ont plus d'impact sur les enfants que les enseignants.

M. Mulhauser répond que cette idée est bonne. Un programme de préservation de la nature existe avec le DIP. Il signale ensuite que sur des classes de 20 élèves, il est fréquent que plus de la moitié des enfants ne se

soient jamais approchés du lac et encore moins d'un bateau. La réflexion devrait déterminer l'origine des utilisateurs.

Un député (Socialiste) observe le manque de culture de la nage en eau vive et il se demande comment la développer. Serait-il possible d'offrir ces sacs flottants aux utilisateurs ? Qui devrait s'occuper de les proposer ?

M. Mulhauser répond qu'il a été demandé à son service de prendre des mesures dans ce sens, mais son service n'aimerait pas que les sangles des sacs se prennent dans des branches et tirent les nageurs vers le bas, en considérant les rives naturelles qui sont dans la courbe du fleuve, contrairement à Bâle. Ces sacs sont des accessoires et ne proposent aucune garantie de survie.

Un député (Socialiste) se demande si le nombre de noyades est constant à Genève et si ce sont toujours sur les mêmes tronçons que ces accidents se produisent.

M. Millot répond que l'on se noie dans l'Arve, dans le lac mais aussi dans le Rhône au vu des concentrations d'utilisateurs. On retrouve des victimes beaucoup plus en aval que là où elles ont pu sombrer. Aucune statistique sur les lieux mêmes des noyades n'est réalisable. La météo joue en outre un rôle important puisque lors des périodes caniculaires, le nombre d'utilisateurs augmente. Le SIS met alors un bateau à disposition. Avec le Covid, le nombre d'utilisateurs augmente également.

Un député (PLR) évoque les gens qui sautent depuis le pont Sous-Terre et se demande ce qu'il en est des dispositifs de dissuasion éventuels.

M. Mulhauser rappelle la dimension patrimoniale à prendre en compte pour d'éventuels aménagements. Faut-il sacrifier le visuel alors que les risques sont relativement modestes depuis le pont Sous-Terre. Les filets étaient combattus. La crainte était de voir des jeunes se jeter et se blesser dans les filets.

M. Millot ajoute que la police municipale et la gendarmerie font des passages pour empêcher les jeunes de sauter, mais lorsque ces derniers voient la police arriver, ils sautent. Ce lieu est particulièrement attirant pour les jeunes et génère une certaine convivialité, ce qui est problématique. La profondeur d'eau est suffisante pour que les gens qui sautent ne se blessent pas. Le véritable risque est lié aux bateaux qui passent sous ce pont, et doivent faire attention.

M. Schumacher rappelle qu'il est compliqué d'empêcher les gens de sauter depuis les ouvrages. Il avait été envisagé de poser des filets sous le pont Sous-Terre, mais ce scénario a été abandonné puisqu'il n'empêchait pas de sauter. Le SIS a un bateau en amont et un bateau en aval ainsi qu'un

bateau sur le lac. Le matériel est standard. Le bateau est amarré avec celui de la police de la navigation, ce qui permet d'optimiser les efforts. Le SIS a 40 bateliers. En cas d'alarme, un bateau est engagé, ainsi que deux fourgons d'intervention, l'un en amont et l'autre en aval. C'est un gros dispositif avec un encadrement de coordination.

La Ville et le canton ne se renvoient pas la balle.

Pour M. Mulhauser, la Ville et le canton ne se renvoient pas la balle. Une surveillance d'un milieu naturel pourrait coûter très cher. Ouvrir ce débat revient à développer des moyens dans les Alpes à chaque lieu d'avalanche potentielle. Il pense que la responsabilité individuelle est importante et doit demeurer centrale.

M. Millot signale qu'en 2010, il n'y avait pas d'intervention sur ce parcours alors que de nos jours, 20 à 25 sauveteurs peuvent se retrouver au bord de l'eau en cas d'alarme. Lorsqu'un enfant se baigne dans une pataugeoire des Vernets, il est placé sous la surveillance de ses parents. Le parcours dont il est question sur le Rhône est très grand et nécessiterait des moyens de surveillance très importants.

Audition du sergent-major Johann Renaud, remplaçant du chef de brigade. Cer dernier rappelle que depuis 2013, soit depuis l'ouverture de l'aide à la baignade, il n'y a pas eu d'accroissement du nombre de décès à la suite de noyades. Le nombre de décès est constant sur l'ensemble de la Suisse tout comme à Genève.

L'attrait pour les eaux du Rhône prend de l'ampleur, ce d'autant plus depuis le début de la pandémie. La brigade de la navigation travaille avec les autres services d'intervention, soit avec la Rega et le SIS. Les protocoles d'intervention et les formations sont partagés. Ce sont 15 à 20 personnes qui sont engagées lors d'un sauvetage, tous services confondus.

La police de la navigation intervient non seulement sur les eaux mais aussi sur terre, de manière à pouvoir identifier les personnes ayant besoin de secours. La Rega intervient également pour retrouver des victimes ayant sombré au fonds du fleuve. Une intervention nécessite un grand nombre de personnes formées professionnellement. Il est également nécessaire que les services de sauvetage maîtrisent l'environnement. Le Rhône présente des variations très importantes en raison des barrages. Il est important pour les services de secours de s'entraîner sur ce fleuve compte tenu de ses difficultés. Des bateaux, des plongeurs et des systèmes radio compatibles sont essentiels. Un canal radio commun aux différents services est en cours de développement.

La prévention est évidemment nécessaire. La brigade de la navigation travaille de concert avec la Direction de l'eau et les SIG et a œuvré pour que le projet « *lâche pas ta bouée* » se réalise. Un nouveau flyer a été développé en 2016 à l'égard des barges des SIG. Des banderoles signalant les dangers liés à cette barge ont été apposées sur le pont Butin et le pont Sous-Terre. Des chaînes ont été remplacées au barrage de Verbois de manière à apporter plus de sécurité. La direction générale des eaux et les SIG ont créé un comité de pilotage portant sur la sécurité et la biodiversité du Rhône, deux approches devant être abordées en commun.

Prévenir, prévenir et encore prévenir

La communication via les réseaux sociaux sera également accentuée à l'égard des jeunes qui sont une population importante parmi les utilisateurs. Des panneaux seront posés signalant le danger de se jeter dans les remous au quai du Seujet. Un autre panneau avec des flashes serait placé sur l'usine de pompage de la Jonction, indiquant l'approche de la barge des SIG. Il est aussi envisagé qu'un bateau accompagnant cette barge soit mis en place, puisque les pilotes sont de plus en plus gênés par les baigneurs et leurs divers équipements. La brigade de la navigation, en collaboration avec la direction générale des eaux, étudie la possibilité d'un nettoyage des rives à des endroits clés, de manière à éviter aux nageurs de se coincer dans des branches. Il est nécessaire de trouver un juste milieu puisque les troncs flottants favorisent la biodiversité. Il serait utile de passer des messages de prévention en amont du pont Sous-Terre qui voit parfois 300 mètres de queue se faire avant la mise à l'eau, quand bien même il est interdit de s'immerger à ce niveau.

La formation ne s'improvise pas

L'ensemble des collaborateurs du SIS et de la brigade de la navigation sont formés comme sauveteur pour intervenir en eaux vives. Le SIS et la brigade de la navigation sont présents sur ce plan d'eau depuis plusieurs années, de 14h à 18h. Cette présence permet d'intervenir rapidement mais permet également de réaliser des exercices de prévention. Il n'est pas possible d'assurer une présence constante en raison des événements potentiels pouvant se dérouler ailleurs. La baignade se développe également dans divers lieux, comme au Bois des Frères ou sur le tronçon vers Cayla. Il est difficile d'être au bon endroit au bon moment. Il n'est pas possible d'intervenir avec deux ou trois personnes en mentionnant qu'il faut des spécialistes capables de nager ou de plonger. Tant la brigade que le SIS ne peuvent pas assurer une présence constante sur le fleuve. C'est la rapidité d'intervention et la prévention qui sont importantes, certaines noyades étant causées par l'alcool. La baignade en eau vive relève de la responsabilité des personnes qui doivent appréhender les dangers que présente le fleuve.

La culture de la nage en eau libre est courante en Suisse allemande, la prévention se faisant d'elle-même au gré des générations. Cette pratique ne fait que débiter à Genève. Il y a en outre peu de lieux présentant un barrage hydroélectrique en aval d'une zone de baignade comme c'est le cas à Genève.

Un député (Socialiste) demande combien il y a eu de décès depuis 2018 sur cette aire de baignade.

M. Renaud rappelle qu'il y a eu 4 décès chaque année. Il y a eu une baisse depuis la pose des barrières sur le pont Butin.

Un député (Socialiste) demande si ajouter des panneaux de prévention risquerait de générer un effet contraire par rapport à une population jeune qui cherche le danger.

Pour M. Renaud, le but n'est pas de diaboliser le Rhône, puisque la zone de baignade a été voulue par la Ville et le canton, mais bien d'attirer l'attention à l'égard des dangers que présente le barrage du Seujet. Le danger est mortel à cet endroit puisque les personnes ne peuvent pas se maintenir en surface et sombrent immédiatement à cause des remous. Un jeune qui est mort dernièrement à cet endroit par exemple n'avait sûrement pas conscience de ce danger.

Un député (UDC) demande ce que fait la police à l'encontre des jeunes qui sautent du pont.

M. Renaud rappelle que c'est de la prévention qui est faite essentiellement, notamment à l'égard des bateaux qui circulent. Un samedi après-midi, en été, on peut voir 2 500 personnes le long du Rhône, dont 200 jeunes qui fréquentent le pont... pour deux gendarmes. S'il fallait intervenir, il faudrait mobiliser cinq camions d'intervention. Lorsque deux jeunes sont appréhendés, dix autres sont en train de sauter dans le dos des gendarmes. Certains parents indiquent qu'ils sautaient également depuis ce pont lorsqu'ils étaient enfants. Ce lieu est considéré comme un espace de détente. Seule de la prévention est donc réalistement envisageable sur ce pont. Sinon, il faudrait installer des barrières.

Un député (UDC) demande pourquoi un système comme celui placé sur le pont Butin ne pourrait pas être mis en place.

M. Renaud déclare ne pas être certain que cette mesure diminue le nombre de décès dans le Rhône. Une restriction de liberté de cette nature est un choix de nature politique.

Un député (UDC) demande si la police intervient davantage depuis que ces aménagements ont été réalisés. Ces aménagements ne créent-ils pas un faux sentiment de sécurité en attirant des gens ?

M. Renaud déclare que jadis, le Rhône était fréquenté par les pêcheurs et les canoës-kayaks. La pratique de la nage est en augmentation depuis trois ou quatre ans, et d'autant plus depuis le Covid. Les besoins de la population ont par ailleurs évolué, ce qui a impliqué une réponse de la part des entités publiques et des tâches plus importantes pour les services d'intervention.

Un député (PDC) sollicite l'appréciation de M. Renaud concernant cette pétition. L'unité fluviale opérationnelle évoquée dans la pétition existe-t-elle déjà ?

M. Renaud confirme que la brigade et le SIS ont décidé il y a 8 ans de prendre un virage et d'anticiper les interventions en eaux vives et notamment fluviales. L'unité est prête 24 heures sur 24 à intervenir avec la Rega qui est engagée systématiquement. Même si la présence des services de secours devait être consolidée, cela n'empêcherait pas qu'un accident se produise ailleurs. Il serait donc déraisonnable et disproportionné d'imposer une présence constante sur l'eau. Il est nécessaire d'avoir des professionnels qui interviennent au vu des dangers existants.

Une députée (EAG) demande si des mesures de prévention ne pourraient pas être développées au sein des écoles pour favoriser cette culture de la nage en eaux vives. Elle évoque le courant du Rhône et se demande s'il serait possible de limiter les variations de courant durant les jours de grande affluence, notamment le week-end. Au vu de l'augmentation du nombre de baigneurs, ne serait-il pas possible d'accroître le nombre de collaborateurs des services d'intervention œuvrant dans ce secteur ?

Pour M. Renaud, des journées de sensibilisation ont été organisées avec le SIS, notamment sur l'autosauvetage. Il pourrait être intéressant de sensibiliser les enfants au milieu naturel. Il dispose de 4 à 6 effectifs durant l'été, un personnel à répartir entre le lac, les débarcadères de la CGN et sur le Rhône. Il n'est pas possible d'augmenter le nombre d'hommes. La hiérarchie est informée des faits et a clairement la situation en tête. Les services ont évoqué la possibilité de limiter les variations du fleuve, mais les SIG ont des besoins opérationnels en fonction des précipitations ou de la fonte des neiges. Les SIG doivent respecter des courbes de production. Les impératifs des SIG ne peuvent pas être contournés. Il est toutefois possible de demander en tout temps une fermeture du barrage en cas d'intervention.

Un député (PLR) demande combien il y a eu de noyades accidentelles sur l'ensemble des plans d'eau du canton. Ces baignades en eaux vives

ressemblent un peu au ski hors-piste. En montagne également, la responsabilité individuelle est une vraie réalité. Le nombre de lieux de baignade augmente de part et d'autre, avec la perspective de nouveaux aménagements comme le long du quai Wilson. Serait-il possible d'imaginer des informations sur les horaires et les heures les plus propices à la baignade ? Serait-il possible de réserver des espaces de navigation et de baignade dans le Rhône ? De telles mesures permettraient de cadrer les pratiques mais également une certaine pédagogie.

M. Renaud répond qu'il y a eu 5 morts en 2019, et 2 en 2020 dans les eaux genevoises du lac Léman. On retrouve la même corrélation sur l'ensemble de la Suisse avec en moyenne 15 à 20 décès annuels. Il n'y a pas eu d'explosion du nombre de décès. Le Rhône n'est pas sécurisé. S'y baigner implique une responsabilité personnelle. L'usage de la baignade sur les quais de Cologny a explosé à tel point que cela a posé des problèmes sanitaires. Les besoins de la population en termes de baignade sont réels. Les SIG ont des contraintes hydrologiques qui ne permettent pas de moduler les horaires à convenance. Une réflexion porte sur la prévention à l'égard du débit du fleuve, mais cette réflexion n'est pas encore aboutie, la difficulté relevant de l'appréciation des forces de chacun. La barge utilise à certains endroits toute la largeur du fleuve. Il n'est pas possible d'imaginer une ligne de bouées séparant les espaces. C'est la raison pour laquelle une solution avec un panneau émettant des flashes est envisagée. Les pilotes observent également des réactions très différentes de la part des baigneurs. Certains pouvant être tétanisés lorsqu'ils se font klaxonner. Il faut continuer la prévention et les efforts de communication de manière à ce que les bonnes habitudes soient prises. Une interdiction implique le personnel nécessaire pour la faire respecter. Les moyens actuels semblent insuffisants pour y parvenir. La brigade fonctionnait avec un effectif variable jusqu'en 2006, soit six hommes en hiver et douze en été. L'effectif estival est maintenu toute l'année depuis quinze ans. La hiérarchie pense pouvoir augmenter un peu l'effectif en été, mais la police manque de bras.

Un député (Socialiste) déclare que la fréquentation augmente mais que la mortalité baisse. On pourrait donc en conclure que les aménagements fonctionnent bien et sauvent des vies. La grande fréquentation ne permet-elle pas également des sauvetages immédiats et finalement, davantage de monde n'est-il pas une garantie de sécurité.

Pour M. Renaud, l'autosauvetage est la meilleure intervention tout comme la prévention d'un jeune qui empêche un copain ayant trop bu de bière de se baigner. Il faut continuer la prévention et la communication. Plus la population aura apprivoisé ce milieu, plus la sécurité en sera favorisée.

Discussion interne

Pour le PDC, la synergie entre le canton et la Ville de Genève existe bel et bien depuis des années. Les auditions ont démontré que les services d'intervention étaient sur le terrain, réalisaient de la prévention tout en fonctionnant dans la mesure des moyens à disposition. Il faut toutefois rester attentif aux moyens alloués à ces services, compte tenu de la popularité grandissante de la nage dans le Rhône. Le PDC propose en conséquence le dépôt de cette pétition.

Le PLR propose également le dépôt de cette pétition. Le PLR a été convaincu par les auditions des services qui connaissent parfaitement les lieux et la problématique. Le PLR rappelle que la baignade dans ce fleuve n'est pas organisée comme c'est le cas dans une piscine ou sur une plage. Il n'est pas possible d'assurer la sécurité des baigneurs à moins d'interdire totalement la baignade, ce qui serait un non-sens. Seuls des plongeurs professionnels peuvent intervenir. Les services font de leur mieux depuis longtemps.

Le groupe socialiste a pu constater avec ces auditions de qualité que l'une des invites est réalisée et l'autre irréaliste. Le nombre de morts est stable et a même tendance à diminuer. La prévention fait ses preuves, il faut encore la renforcer. Les mesures actuelles prises actuellement vont dans le bon sens. Il n'est pas possible d'empêcher des gens de se jeter à l'eau et d'interdire l'usage du fleuve. Les aménagements réalisés sauvent des vies. Demander la présence de sauveteurs bénévoles équipés de bateaux à moteur reviendrait à leur faire courir un risque. Il a été démontré l'importance que ce soient des professionnels qui interviennent, en raison de la spécificité et des risques liés à cette tâche. Le groupe socialiste soutiendra le dépôt de cette pétition.

Pour l'UDC on ne peut pas dire que tout est fait puisque les services ont indiqué que les moyens étaient limités pour assurer la sécurité, même si les services s'engagent à 200%. Les aménagements actuels génèrent une augmentation de l'attractivité de la baignade dans le fleuve. La sécurité doit être garantie lorsque des infrastructures sont créées, comme c'est le cas dans une piscine. Pour l'UDC, il faut que le canton et la Ville de Genève arrêtent de se renvoyer la balle, et dépenser de l'argent pour des inepties en investissant les moyens dans la sécurité. L'UDC soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le groupe EAG souhaite insister sur l'éducation de la culture de la nage en eaux vives. EAG espère que le DIP sera consulté, ce d'autant plus que les principales victimes sont des jeunes. Mettre des moyens à disposition est une

question importante. EAG votera le dépôt de cette pétition, puisque les invites de la pétition sont exagérées.

Les Vert-e-s sont en faveur du dépôt de cette pétition. La réalité de la synergie des services a été démontrée. Une présence continue de sauveteurs sur les rives du Rhône est inutile compte tenu de la grandeur du plan d'eau. La majorité des victimes meurent en raison de leur état d'ébriété. La prévention par les pairs se révèle être la meilleure des solutions.

Le MCG déclare qu'il n'est pas possible de modifier les invites d'une pétition, ce qui est regrettable. Toutefois, la seconde invite est envisageable, ce d'autant plus qu'il est question de trois mois par année. Le MCG pense que tout le monde se désengage de cette problématique. Le MCG estime qu'il est nécessaire de placer deux ou trois personnes pour assurer la sécurité et faire de la prévention. Le MCG soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, même si la première invite est remplie.

La présidente passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2107 :

Oui : 2 (1 UDC, 1 MCG)
 Non : 12 (2 PDC, 1 EAG, 4 PLR, 3 S, 2 Ve)
 Abstention : 1 (1 MCG)

Le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2107 est refusé.

La présidente passe alors au vote du dépôt pour information sur le Bureau du Grand Conseil de la P 2107 :

Oui : 12 (2 PDC, 1 EAG, 4 PLR, 3 S, 2 Ve)
 Non : 2 (1 UDC, 1 MCG)
 Abstention : 1 (1 MCG)

Le dépôt pour information sur le Bureau du Grand Conseil de la P 2107 est accepté.

Conclusions

Cette pétition « Sécurisons les eaux du Rhône entre le barrage du Seujet et le pont de la Jonction, demande la présence de sauveteurs bénévoles ou professionnels équipés de bateaux à moteur » Elle demande une synergie entre le canton et la Ville pour créer une unité de sauvetage fluvial opérationnelle dotée des moyens d'action nécessaires pour intervenir immédiatement aux abords du Rhône. Cette première invite est remplie. En effet, le travail en commission a permis de démontrer que la collaboration entre le canton et la ville est excellente et réelle, et que la collaboration est

effective. Cela fait douze ans que le SIS collabore étroitement avec la police de la navigation.

La deuxième invite : garantir la sécurité des baigneurs dans cette zone 3 mois par année, de juin à août, est considéré comme irréalisable. En effet, la pétition désigne un espace fluvial de 800 mètres de long par 100 mètres de large dans cette pétition. C'est une surface de 80 000 mètres carrés ! Tant la brigade que le SIS ne peuvent pas assurer une présence constante sur le fleuve. C'est la rapidité d'intervention et la prévention qui sont importantes, certaines noyades étant causées par l'alcool. La baignade en eau vive relève de la responsabilité des personnes qui doivent appréhender les dangers que présente le fleuve. Le secteur est dangereux et nécessite des compétences. Il est possible de mettre en place des patrouilles de surveillance, mais l'efficacité de ces patrouilles serait sans doute relative. La prévention et la présence de personnes sur place pour faire de la prévention sont en fin de compte la meilleure des mesures. Les aménagements actuels (pontons, indication des sorties, prévention par les pairs) sauvent des vies. Même si la présence des services de secours devait être consolidée, cela n'empêcherait pas qu'un accident se produise ailleurs. Il serait donc déraisonnable et disproportionné d'imposer une présence constante sur l'eau. L'autosauvetage demeure par ailleurs la meilleure intervention, tout comme la prévention par exemple d'un jeune qui empêche un autre jeune ayant trop bu d'alcool de se baigner. La prévention est fondamentale, ainsi que la communication. Plus la population aura apprivoisé ce milieu, le connaîtra, avec ses risques et dangers, plus la sécurité en sera renforcée. Pour la majorité, il serait donc intéressant de sensibiliser davantage les enfants aux risques de la nage en eau libre le plus tôt possible, à l'école par exemple.

Cette pétition P 2107 manquant sa cible, pour toutes les raisons évoquées dans ce rapport, la majorité vous invite à la déposer pour information sur le Bureau du Grand Conseil.

Pétition (2107-A)

Sécurisons les eaux du Rhône entre le barrage du Seujet et le pont de la Jonction, en demandant la présence de sauveteurs bénévoles ou professionnels équipés de bateaux à moteur

Mesdames et
Messieurs les députés,

Quasiment chaque année nous avons à déplorer la mort de personnes qui se noient en se baignant dans les eaux du Rhône. Malgré cela, ni l'Etat ni la Ville de Genève ne souhaitent agir en vue d'endiguer ce problème préoccupant en prenant des mesures concrètes pour protéger la vie de nos concitoyens, désireux de profiter d'un des rares lieux offrant un accès à l'eau en plein centre-ville, qui plus est, en période estivale.

Bien que les abords du Rhône soient un endroit particulièrement prisé par la population genevoise, les opérations de sauvetage par les services cantonaux compétents n'interviennent qu'une fois le drame passé et donc trop tard, la priorité des missions de secours étant concentrée sur le lac Léman, avec une présence permanente sur les lieux.

Par voie de conséquence, nous souhaitons donc alerter l'opinion politique cantonale et municipale, afin qu'elle se saisisse de cette problématique et passe à l'action de manière conjointe, en engageant les moyens nécessaires en vue de protéger les vies de la population.

Nous demandons :

- Une synergie entre le canton et la Ville pour créer une unité de sauvetage fluvial opérationnelle dotée des moyens d'action nécessaires pour intervenir immédiatement aux abords du Rhône ;
- De garantir la sécurité des baigneurs dans cette zone 3 mois par année (de juin à août).

N.B. 575 signatures¹
Association le Terreau
M^{me} Yasmine Menétrey
Quai du Seujet 32
1201 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 124 signatures électroniques

Audition conjointe ville et canton par la commission des pétitions
P 2107
Lundi 22 mars 2021







Pétition P02107

Sécurisons les eaux du Rhône entre le barrage du Sujet et le pont de la Jonction, en demandant la présence de sauveteurs bénévoles ou professionnels équipés de bateaux à moteur

Règlement sur les bains publics (RBains) F 3 30.03

Art. 2A Interdictions pour raisons de sécurité^[2]

e) de plonger et de se livrer à des jeux aquatiques à partir des débarcadères utilisés par des bateaux assurant un service public et à partir des ponts, sur toutes les eaux du canton;^[2]

f) de nager et de plonger, sauf dérogation, dans le plan d'eau situé entre le pont du Mont-Blanc et le pont Sous-Terre.^[2]

**Evolution du nombre de tués lors de la pratique d'un sport selon le sport
2000–2019**

Sport	Année											Moyenne sur une année				
	'00	'05	'10	'11	'12	'13	'14	'15	'16	'17	'18	'19	Σ 2000-2019	Ø 2000-2019	Ø 2010-2019	Ø 2015-2019
Randonnée en montagne	40	38	57	68	28	40	35	64	45	45	50	51	923	46	48	51
Alpinisme	28	26	20	37	23	27	16	28	27	22	20	18	571	29	24	23
Boîgnade/ natation (eaux libres)	10	19	13	21	17	23	8	32	28	18	20	19	350	18	20	23
Ski de randonnée	9	16	27	23	16	16	19	24	17	8	34	26	346	17	21	22
Ski hors-piste	8	6	2	7	7	6	9	9	7	4	7	5	162	8	6	6
Parapente	4	5	5	5	8	8	12	11	14	4	9	4	148	7	8	8
Ski alpin	9	7	4	8	7	4	1	4	7	2	5	4	118	6	5	4
Base jump			3	5	7	8	8	10	9	4	11	5	98	5	7	8
Escalade	2	8	7	6	5	2	1	3	4	2	9	3	88	4	4	4

https://www.bfu.ch/media/zw5pmwum/2020-09-21_erhebung_toedliche_nbu_fr.pdf
Rapport 2020
Forum de sécurité aquatique FSA


46 noyades mortelles par année, dont 6 touchant des touristes étrangers


Résidents suisses

86 %


Touristes étrangers

14 %

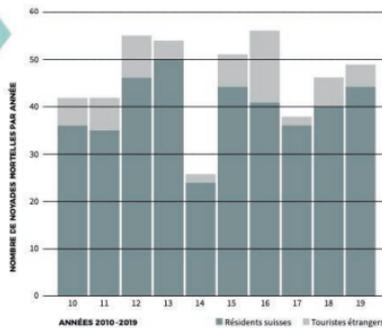


Fig. 1: Ampleur des noyades en Suisse; source: Statistique BPA 2020 des accidents de sport mortels

https://www.slrsg.ch/fileadmin/user_upload/SLRG_CH_2015/Organisation/Wasser-Sicherheits-Forum/2020/FSA_Rapport_2020.pdf

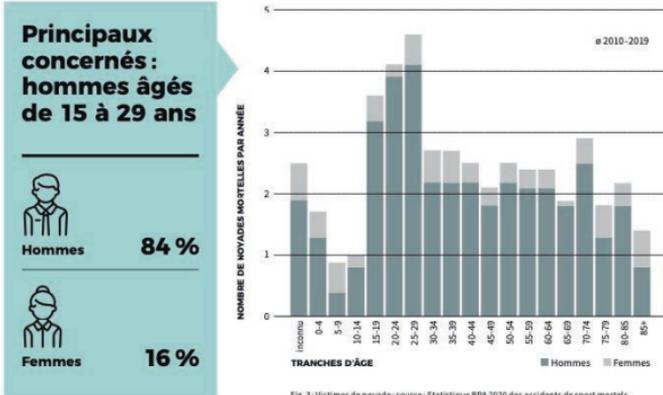


Fig. 3: Victimes de noyade; source: Statistique BPA 2020 des accidents de sport mortels

https://www.srlg.ch/fileadmin/user_upload/SLRG_CH_2015/Organisation/Wasser-Sicherheits-Forum/2020/FSA_Rapport_2020.pdf



Lieu de la noyade

En Suisse, la plupart des noyades surviennent en eaux libres. Le nombre d'accidents dans les rivières et les ruisseau est tout aussi élevé que celui dans les lacs et autres eaux stagnantes. Ces données ne permettent pas de tirer de conclusions quant au risque de noyades. On peut toutefois partir du principe que la baignade et la natation dans les piscines publiques présente un risque de noyade beaucoup plus faible que les mêmes activités en eaux libres. Le nombre de noyades par canton reflète globalement l'existence de cours d'eau et d'eaux stagnantes dans la région, bien que la présence de centres urbains à proximité de l'eau influence également le nombre d'accidents.

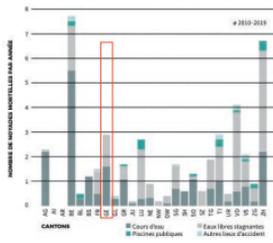
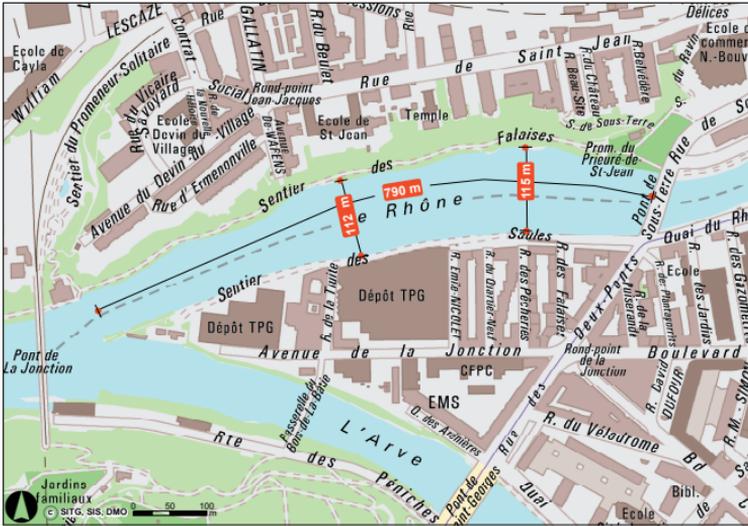


Fig. 4: Lieu de la noyade; source: Statistique BPA 2020 des accidents de sport mortels

En eaux libres, particulièrement en Suisse alémanique

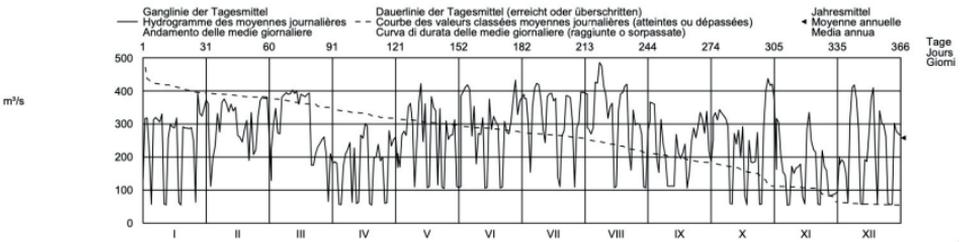
- Cours d'eau **47 %**
- Eaux libres stagnantes **46 %**
- Piscines publiques **5 %**
- Autres lieux d'accident **2 %**

https://www.srlg.ch/fileadmin/user_upload/SLRG_CH_2015/Organisation/Wasser-Sicherheits-Forum/2020/FSA_Rapport_2020.pdf



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV - Données et prévisions hydrologiques



NORME RELATIVE A LA SURVEILLANCE DES PISCINES ET DES BAINS PUBLICS

PREAMBULE

La sécurité de la baignade ne fait pas l'objet en droit suisse à l'heure actuelle d'une loi au sens formelle, ni d'un corps de règles exhaustives et contraignantes.

Article 2 Champ d'application

..... Par piscines et bains publics, il faut entendre une installation comprenant une ou plusieurs zones d'eau naturelles ou artificielles destinées à la baignade, à la natation, aux loisirs.....

Article 5 Responsabilité personnelle de l'utilisateur

Il est impossible d'écartier tout danger et d'éviter tout accident.

En particulier, chaque baigneur est tenu de ne pas s'exposer, lui-même ou un tiers, à un danger qu'il ne maîtrise pas.

Article 14 Organisation de la surveillance des baigneurs

Les postes de surveillance tiendront compte de la configuration des lieux et viseront à permettre au personnel de surveillance d'avoir une vision sans barrières, ni angle mort, de tous les volumes d'eau à surveiller.

<https://www.piscinesromandes.ch/upload/editor/aprt-norme-finale-14.04.2016.pdf>

Pétition

Sécurisons les eaux du Rhône entre le barrage du Seujet et le pont de la Jonction, en demandant la présence de **sauveteurs bénévoles** ou **professionnels équipés de bateaux à moteur**



Le paradis de l'Urban
Swimming en Suisse
Le Rhône , Genève

Par beau temps, les Genevoises et les Genevois s'ebattent dans les eaux du Rhône par centaines et descendent la rivière en bateau pneumatique au cœur d'un fabuleux décors

La prévention :

1. Le site internet
2. Les Ateliers
3. Les signalétiques



1. Le site Internet

Les indications :

- Les zones où il est préférables de se baigner
- La puissance du courant (informer sur les périodes à risques)
- La température de l'eau
- Les parcours



2. Les ateliers

Présenter les informations importantes :

- Quelle est la force du courant ?
- Que faire et ne pas faire lorsque l'on se baigne dans le Rhône ?
- A quelles risques les baigneur.euse.s sont exposé.e.s suivant les situations ?
- Que faire lorsque les baigneur.euse.s sont emporter sous l'eau ?



3. La signalétique

3.1 Affiche de prévention

3.2 La température

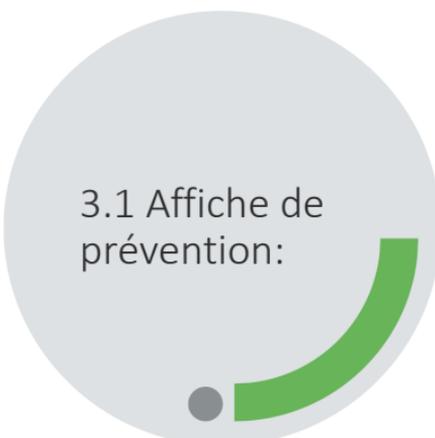
3.3 L'alcool

3.4 Le courant

3.5 Le parcours

- Indications sur l'affiche :

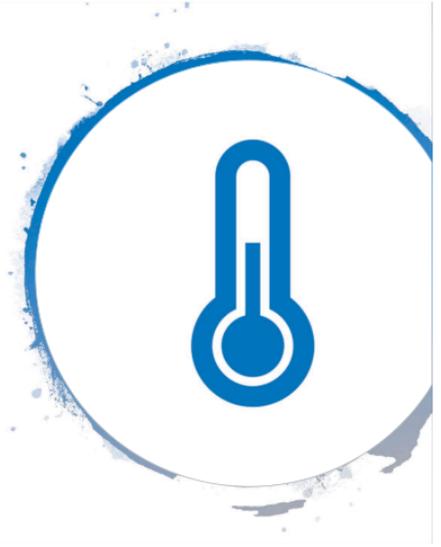
- **S'hydrater** régulièrement
- **Ne jamais** plonger ou entrer dans l'eau sans s'humidifier la nuque et le ventre
- **Ne pas se baigner** en cas de frisson
- **Ne pas se baigner** après avoir bu de l'alcool en excès
- **Ne pas se baigner** après avoir trop mangé ou après un effort physique intense.



3.1 Affiche de prévention:

3.2 La température du Rhône

18°



3.3 L'alcool

- Le saviez-vous? La limite autorisée de 0,5 g d'alcool par litre de sang s'applique également à bord des bateaux pneumatiques. Rien à craindre avec une petite bière. En revanche, mieux vaut renoncer aux alcools plus forts.



3.4 Le barrage du Seujet puissance des courants

- https://www.hydrodaten.admin.ch/fr/messstationen_zustand.html
- Le débit du jour



3.5 Le parcours

Un plan à disposition
indiquant le trajet et
les sorties avec les
lignes de bus

- La ligne des TPG 11 (arrêt Seujet), 14 (arrêt palladium);
- La rampe du Point d'Entrée du Quai du Seujet pour faciliter l'entrée dans l'eau;
- Le temps du trajet en bouée d'environ 45 à 95 min;
- La première sortie avec 10 min. de marche jusqu'à l'arrêt des bus 7 ou 9 "La passerelle du Lignon".
- Sortie à bâbord avec 10 à 15 min. de marche jusqu'à l'arrêt des bus 7 ou 9 "Au -Moulin".
- Sortie à tribord petit débarcadère avec un espace de pique-nique, traverser le bois des frères pour rejoindre, à 15 minutes de marche, l'arrêt de bus 6 ou 19 "Sauvin".
- A gauche du débarcadère marcher 15 min arrêt vernier école bus 6-19

Le parcours et le temps

- Du moulin à pont de l'autoroute A+ 15-13 mins de descente avant d'embarquer dans le dernier tronçon menant à Peney. Il est possible de sortir sous le pont de l'autoroute A1 bus 10 min de marche bus 53

Du pont de l'autoroute A1 à Peney environs 1h15-2h attention l'eau est stagnante, cette portion est donc plus exigeante physiquement et ne peut se faire sans rame ou nager sortir de la berge a votre droite emprunter le chemin longeant le bras de la rivière 5-10 min a pied arrêt Peney le bus 54 et S vs rejoindre Cornavin env 30-45 min

le parcours

La ligne des TPG 11 (arrêt Seujet), 14 (arrêt palladium);
 La rampe du Point d'Entrée du Quai du Seujet pour facilité l'entrée dans l'eau;
 Le temps du trajet en bouée d'environ 45 à 95 min;
 La première sortie avec 10 min. de marche jusqu'à l'arrêt des bus 7 ou 9 "La passerelle du Lignon".
 Sortie à bâbord avec 10 à 15 min. de marche jusqu'à l'arrêt des bus 7 ou 9 "Au -Moulin".
 Sortie à tribord petit débarcadère avec un espace de pique-nique, traverser le bois des frères pour rejoindre, à 15 minutes de marche, l'arrêt de bus 6 ou 19 "Sauvin".
 A gauche du débarcadère marcher 15 min arrêt vernier école bus 6-19



- <https://www.geneve.ch/fr/themes/amenagement-construction-energie/amenagement-espace-public/amenagements/realisations/rives-rhone>
- https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_2/Publications/fil-du-rhone-brochure-1995-ville-geneve.pdf

Date de dépôt : 31 mai 2021

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Sandro Pistis

Mesdames et
Messieurs les députés,

Comme l'a indiqué à juste titre la représentante des pétitionnaires, M^{me} Yasmine Menétrey, c'est la sécurité de nos habitants qui est en jeu puisque nous dénombrons chaque année plusieurs morts dans les eaux du Rhône. Elle a ainsi, durant son audition, rappelé que de nombreux jeunes sautent depuis le pont Sous-Terre, en remarquant que la plateforme installée en contrebas facilite l'accès à l'eau. Il est donc important d'étudier encore plus attentivement la question, même si les autorités municipales et cantonales n'ignorent pas le problème.

Le représentant du SIS a rappelé en commission l'ampleur du problème au niveau suisse : « Depuis 2017, la baignade en eau libre est passée en 3^e position dans les activités mortelles en Suisse, soit 350 décès depuis 10 ans en Suisse. »

Les imprudences constatées ainsi que la consommation excessive d'alcool démontrent qu'un travail d'information plus important que celui déjà réalisé est nécessaire pour mieux maîtriser cet engouement pour la pratique de la nage sur le Rhône.

M^{me} Yasmine Menétrey estime que le canton et la Ville de Genève ont une part de responsabilité puisqu'un ponton et des marches d'escalier ont été installés pour entrer dans l'eau. Selon de nombreux habitants du quartier avec qui elle s'est entretenue, ceux-ci se sentiraient mieux protégés avec des sauveteurs et elle suggère d'organiser un système de sauveteurs bénévoles afin d'assurer une présence plus importante.

La représentante des pétitionnaires estime que des améliorations pourraient être apportées comme un filet placé sur le pont Sous-Terre pour empêcher les jeunes de sauter. Elle pense également que le canton et la Ville de Genève devraient s'associer pour protéger les citoyens. Elle signale aussi les ouvertures brutales des vannes du barrage qui ont été signalées par une association de pêcheurs. Elle pense que le flyer de prévention devrait être mis

à disposition dans une caisse placée sur le pont durant tout l'été et que ce document devrait être plus complet, notamment en faisant un message sur la prévention en relation avec la consommation d'alcool.

M^{me} Yasmine Menétrey a relevé que la Ville de Berne explique les possibilités de descente de l'Aar sur un site Web, et elle remarque qu'à Genève aucune explication n'est donnée sur les sorties du Rhône. Elle pense que le canton pourrait suivre l'exemple bernois. En particulier, il serait judicieux de donner des informations sur le débit du fleuve et sur sa température. Elle propose également de rappeler les règles élémentaires de la baignade sur des panneaux.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, d'envoyer cette pétition au Conseil d'Etat.